

REGLEMENT

Bowland de Lausanne-Vidy organise une ligue doublette, cette ligue est ouverte à toutes les joueuses et joueurs.

Elle débutera le lundi 26 mars 2018. Chaque lundi il y aura un match de 4 parties

Inscription jusqu'au 15 mars 2018.

Le nombre d'inscriptions est de 10 doublettes maximums.

1^{er} Tour

Lundi 26 mars 2018 à 19h30

Lundi 16 avril 2018 à 19h30

Lundi 23 avril 2018 à 19h30

Lundi 30 avril 2018 à 19h30

Lundi 7 mai 2018 à 19h30

Lundi 18 juin 2018 à 19h30

Lundi 25 juin 2018 à 19h30

3^{ème} Tour

Lundi 10 septembre 2018 à 19h30

Lundi 24 septembre 2018 à 19h30

Lundi 08 octobre 2018 à 19h30

Lundi 29 octobre 2018 à 19h30

Lundi 12 novembre 2018 à 19h30

2^{ème} Tour

Lundi 14 mai 2018 à 19h30

Lundi 28 mai 2018 à 19h30

Lundi 11 juin 2018 à 19h30

Pause été du 2 juillet au 09 septembre 2018

Remise des prix avec un petit apéritif dinatoire, une date vous sera transmis.

Les doublettes seront prises en compte dans l'ordre d'inscription. Le calendrier sera adapté si le nombre n'est pas atteint.

DEROULEMENT DES JEUX

Chaque doublette rencontre chacune des autres doublettes dans un match de 4 parties.
(Env. 1h30)

La bonification est de 2 points par partie gagnée et 1 point pour le total des 3 parties.

Une bonification supplémentaire de 1 point pour la confrontation directe entre les joueurs n°1 de chaque équipe, idem pour les joueurs n° 2 sera attribué.

Total maximum par match = 9 points.

Ces points sont divisés par deux en cas d'égalité.

Sera déclaré vainqueur la doublette qui aura cumulé le plus de points au terme de la ligue, en cas d'égalité le nombre de quilles abattues handicaps compris sera déterminant, en cas de nouvelle égalité la différence de quilles entre le meilleure et le moins bon match.

HANDICAPS

Les handicaps sont pour les licenciés et les non licenciés

Aux nouveaux joueurs sans handicaps, leurs handicaps seront calculés sur les 3 premières parties.

Handicaps connus selon la liste officielle de l'année précédente de la ligue corpo

Calcul des handicaps (dame/homme identiques) 70% de 190 de moyennes

Ligue doublette Bowland

0 > 120 y compris = 45 Quilles
121 > 130 y compris = 35 Quilles
131 > 140 y compris = 25 Quilles
141 > 160 y compris = 15 Quilles
161 > 180 y compris = 05 Quilles
181 > 300 y compris = 00 Quilles

RESULTATS

Toutes contestations sur les résultats après un match doivent être formulées à l'organisation au plus tard le soir même.

ABSENCES

Un joueur (se) absent et non remplacé sera crédité d'un score de 120 par partie.

Un joueur (se) arrivant sur les pistes alors que la partie est commencée ne peut débiter qu'à la partie suivante.

Si un joueur (se) est absent et non remplacé, la doublette devra s'acquitter du fond de prix.

Le fond de prix par joueur absent, doit être payé par la doublette avant le début du prochain match. Si ce n'est pas fait, la doublette sera disqualifiée avec redistribution des points et s'acquittera des fonds de prix et des participations supplémentaires jusqu'à la fin de la ligue.

REMPLOCANTS

Maximum 2 remplaçants par doublette, les 2 remplaçants peuvent remplacer dans la doublette le même soir, les remplaçants sont libre de remplacer dans n'importe quelle doublette.

PROTETS

Ils doivent être déposés par la doublette par écrit 48 heures au plus tard après le match concerné avec un dépôt de CHF 50.- qui sera remboursé en cas de gain de cause. Ces cas seront soumis à l'organisation si besoin à la commission de recours.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont à remettre à Vivien Bados au plus tard pour le 31 mars 2017. E-mail : vivien@bowland.ch

FINANCEMENT

L'inscription est de CHF 100.— pour la doublette

La participation par soir et par doublette est de CHF 40.-- parties comprises.
(après votre match vous pouvez continuer à jouer sans supplément)

INDEMNITES



Ligue doublette Bowland

Sera calculée en fonction des inscriptions définitives.

Toutes dispositions non prévues par ce règlement seront débattues par les organisateurs de la ligue.

10 mars 2018

Bowland Lausanne-Vidy